Compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2026

Etabli le : 5 octobre 2026	**Destinataires : Ensemble des adhérents des AGL-87**
Heure de début : 14h00	**Heure de fin : 16h30**

Objet : 8ème réunion de l'Antenne Aquitaine des Amitiés Généalogiques du Limousin

Présents :

Philippe SALANOUBAT
Éric TIFFON
Nathalie VILLÉGER

La réunion débute à 14h00 dans la salle municipale « Point du Jour », rue Joseph BRUNET à Bordeaux.

Nous débutons cette réunion en rendant hommage à Michel BASLY qui était toujours, jusqu'en ce début d'année, parmi nous.



Petite discussion de retrouvaille semestrielle.
Ce week-end, les AGL organisent leur exposition forum à Oradour-sur-Vayres.



Pour être proche d'eux, j'ai cherché un sujet à traiter, se déroulant à proximité d'Oradour-sur-Vayres.

Un nom s'est tout de suite imposé à moi : « Burgou ».



« Burgou », Jean GOURINCHAS de son vrai nom, était un jeune maçon vivant entre Châlus, Nontron en Dordogne et Rochechouart au début du XIX ème siècle.

Outre son activité de maçon, il avait pour habitude de compléter ses revenus en étant un malfrat, dirigeant une bande. Il est devenu et reste célèbre en Haute-Vienne.

Pendant longtemps, son nom fut un épouvantail utilisé pour effrayer les enfants turbulents, alors qu'en même temps, d'autres le considéraient comme « un filou, Robin des Bois ou une sorte d'Arsène Lupin au grand cœur, qui dérobe aux riches pour donner aux pauvres ».

Qu'en est–il réellement si on se penche sur sa vie ?

I. Jean GOURINCHAS, alias « Burgou » :

Jean GOURINCHAS est né le 10 avril 1811 dans le hameau de la Nadalie dans la commune de Marval.



Il est le fils de Denis, cloutier à la Nadalie et de Marguerite CHANTERAUD.

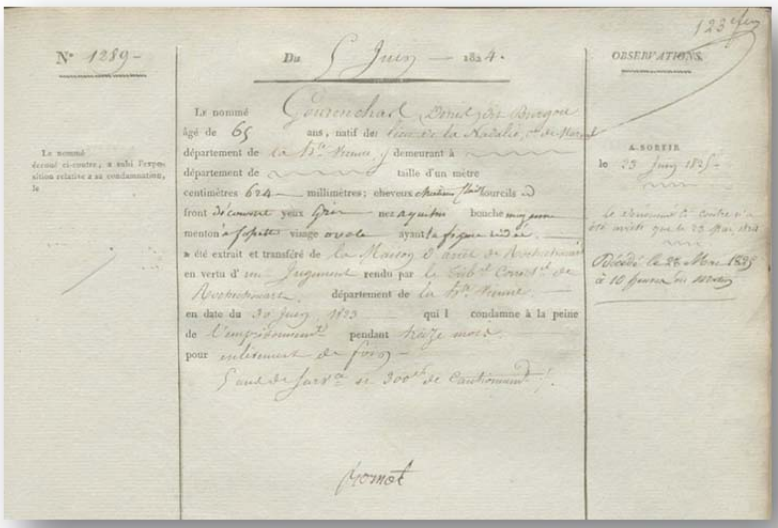
Son père, qui a déjà été marié, a déjà un fils prénommé Jean.
Sa mère serait décédée peu après sa naissance et son père se serait remarié une 3ème fois, mariage dont est né un 3ème fils, Jean, le 7 mars 1814.

Denis effectue un premier séjour d'un mois de prison en 1813 après une condamnation du tribunal de première instance de Rochechouart. En 1823, ce même tribunal le condamne à nouveau pour vol de foin mais aussi pour ne pas avoir respecté la citation à comparaître d'un huissier. Il a une réputation douteuse. Finalement, il décède le 25 mai 1825 à la maison centrale de Limoges. Il devait être libéré le 23 juin suivant.

Le surnom de Denis apparait sur son acte de décès, ainsi que sur le registre d'écrou: Burgou.

Jean, dit Burgou, épouse Marcelle GIRY le 23 décembre 1845 à Champsac. Son épouse décède à l'hôpital d'Angoulème le 27 février 1847.

Il décède le 11 décembre 1895 à 84 ans aux Petites-Maisons, commune de Vicq-sur-Breuilh.



N° 1259 — Du 5 Juin — 1824 — OBSERVATIONS

Le nommé Gourinchas, Denis, dit Burgou, âgé de 65 ans, natif de la Nadalie, département de la Hte Vienne, demeurant à ..., département de ..., taille d'un mètre centimètres 624 millimètres; cheveux châtain, sourcils ..., front découvert, yeux gris, nez ..., bouche ..., menton ..., visage ..., ayant la figure ..., a été extrait et transféré de la Maison d'arrêt de Rochechouart, en vertu d'un Jugement rendu par le Cour d'assises de Rochechouart, département de la Hte Vienne, en date du 3 Juin 1824, qui le condamne à la peine de l'emprisonnement pendant trois mois, pour ... (illisible) de Juin.

Fait double à Perigueux le 3 Juin 1824.

Gomot

Le nommé ci-contre, a subi l'expédition relative à sa condamnation, le ...

A SORTIR le 25 Juin 1824

Le nommé ci-contre a été mis en liberté le 25 Juin 1824

Rochechouart le 25 Mai 1825 à 10 heures du matin

1234

- **<u>Et maintenant notre «Burgou» accéde à la notoriété - Déroulé chronologique des faits :</u>**

Burgou, au début des années 1830, vit à la Nadalie avec « sa mère », son jeune frère Jean surnommé « Mirou » et leur oncle Simon GOURINCHAS. Il est maçon comme ses deux frères. La vie est difficile dans ce coin de la Haute-Vienne et de la Dordogne. Son frère ainé Jean épouse Léonarde MATRIBUS à Pageas en février 1824. Il a deux enfants : Pierre né à la Nadalie en 1829 et Renée en 1833 à Dournazac. Après le décès de Léonarde en avril 1835, il se remarie en juin à Marval avec Marie LAFARGE, originaire de Dordogne.

A partir de 1832, dans les cantons de Saint-Mathieu, Oradour-sur-Vayres et Nontron, il y a un grand nombre de cambriolages ou de tentatives de cambriolages.
Début 1835 à Nontron, il est inquiété par la justice, ainsi que Pierre VIZON et Denis TARRADE: Contrairement à ses deux comparses qui sont condamnés aux travaux forcés au bagne de Rochefort, Burgou, lui, est acquitté par la Cour d'assises de Périgueux.

Au mois de juillet suivant, un gendarme alerte le maire d'Oradour-sur-Vayres pour qu'il contacte les autorités départementales : après une journée passée à la foire d'Oradour avec Martial PELLETINGEAS et enchainant les auberges et les verres d'alcool, il aurait fait des confidences avec force détails sur des vols. Il lui aurait même proposé d'y participer. Le gendarme l'arrête. Après une perquisition, il est conduit à la prison de Rochechouart. Il nie tout.
Mais dans les environs, les langues se délient et confirment les dires du gendarme. Parmi les incriminés, on retrouve Pierre VIZON dit le « Goujat ». De nombreux témoins vont déposer devant le juge d'instruction. Les premiers début août sont des cabaretiers qui vont évoquer des rencontres entre le prévenu PELLETINGEAS, Burgou, et leurs comparses. Certains ont retrouvé des outils qui les ont conduits à demander des explications : Burgou leur aurait alors fait des confidences sur des vols, en indiquant les lieux et les victimes.
Le cabaret de Simon GOURINCHAS est souvent cité comme lieu de réunion de la bande. Ses servantes sont appelées à témoigner : la première avoue avoir été menacée, et la seconde, Marie LAFARGE, surnommée « Dame de Pique », a aussi subi des pressions. Elle est la nouvelle belle- sœur de Burgou. Les pressions provenaient principalement de PELLETINGEAS, accompagné du Goujat (Pierre VIZON).

Le 17 août, Burgou ainsi que deux autres hommes surnommés « Péroulier » et « Milicien » sont arrêtés et emprisonnés à Rochechouart. Au même moment, le Goujat doit s'expliquer à Périgueux avant son départ pour Rochefort et le bagne : il nie toute participation à des vols et déclare ne pas croire à l'existence d'une bande !

En septembre, devant le juge, Simon explique que le Goujat, PELLETINGEAS, Burgou, Chevalier, Milicien, Louisnet, Maniguet, Quinquette et d'autres pouvaient dépenser de grosses sommes dans son cabaret, alors qu'auparavant ils n'avaient pas d'argent, et que donc ils en trouvaient facilement. Son épouse commence à donner les noms des receleurs. Marie LAFARGE confirme ses déclarations du mois précèdent et donne de nouveaux noms de la bande à PELLETINGEAS, à Burgou et au Goujat. Son mari, demi-frère ainé de Burgou, accable celui-ci.

« Suisse » cité par des témoins raconte qu'il est tombé dans un piège après avoir été dépouillé au jeu. Lui aussi dénonce la bande.

Pierre AUPOINT, surnommé « Maniguet, berger de 15 ans dénonce son père qu'il a vu revenir à plusieurs reprise après des expéditions nocturnes avec la bande. Il donne même les cachettes de son père pour contrer les perquisitions : tas de fumier, écluse d'un moulin, trou de lapins dans un bois. Il ajoute qu'il arrive même que PELLETINGEAS dépouille son grand-père.

L'étau se resserre autour de Simon avec le témoignage de son voisin. Ses deux servantes sont aussi ses concubines. Elles racontent où sont cachés les objets volés (sous un tas de fumier) et comment les volailles dérobées terminent au menu de l'auberge. Ses déclarations sont confirmées par marguerite MATRIBUS, mère de Mirou. Finalement, Simon est arrêté mais nie et déclare que tous ces biens sont en fait des paiements en nature de certains clients à court d'argent. Par deux fois en 1834, il a été arrêté, condamné (un an puis 3 jours de prison), mais acquitté en appel. Le juge indique sur sa fiche que son père a été guillotiné pour meurtre et qu'il a une conduite irrégulière et peu morale.

L'enquête se poursuit durant l'année 1836.

Rapidement, il apparait que Burgou est plus important dans le dispositif que PELLETINGEAS. La Nadalie est un lieu de débauche où se côtoient tous les inculpés, les joueurs et les débauchées des environs. Cette vie est permise par l'argent provenant des vols.

Burgou est présenté en ces termes : « jeune et vigoureux mais d'une paresse honteuse. Il a été renvoyé par tous ses employeurs pour ses mœurs et ses fréquentations. Il se vantait même de la provenance de ses revenus, avec force détails. Les cantons de Saint-Mathieu et Oradour-sur-Vayres étant isolés du reste du département, la bande pouvaient œuvrer en toute quiétude. ». Puis le procureur ajoute que Simon est mêlé à tous les cambriolages et que son cabaret sert de domicile à la bande.

L'arrêt d'accusation est rendu par la Cour Royale de Mise en Accusation de Limoges le 10 novembre 1836. Les prévenus sont au nombre de 15. 15 vols ou tentatives de vols ont été écartés car on n'a pas pu réunir suffisamment d'informations sur les auteurs. Burgou est concerné directement par 21 faits entre 1832 et 1835.

Le jugement de la Cour d'Assises de Limoges est rendu le 1er février 1837. En plus de l'exposition publique aux regards du peuple sur la place de Saint-Mathieu, les prévenus sont condamnés à :

Burgou et PELLETINGEAS : 20 ans de travaux forcés ;
Chevalier, Maniguet, Louisnet, Péroulier : 12 ans de travaux forcés ;
Mounièrou, Milicien, Simon GOURINCHAS : 10 ans de réclusion ;
QUINQUETTE, RENON, FAYEMENDY, Michotte : 5 ans de réclusion ;
Thiéraud : 5 ans d'emprisonnement.

Ils sont exposés au public en avril 1837.

Mais après la condamnation, Maniguet et Louisnet, pour se disculper, font des révélations et dénoncent d'autres personnes qui sont alors convoquées par la justice, bien que se déclarant « innocents ».

Alors, le 11 avril 1837, Burgou décide de faire à son tour des révélations. Il dénonce 82 nouveaux faits et met en cause de nouvelles personnes dont des témoins du procès.
Il déclare que lorsqu'ils apprenaient que quelqu'un avait de l'argent, ils le lui prélevaient la nuit suivante. Ils prospectaient durant les foires ou dans les auberges et cabarets, intimidant et menaçant les servantes. « Il ne récrimine pas sa condamnation, mais veut que chacun réponde de ses actions ».
Les condamnés du 1er procès sont à nouveau entendus et confrontés entre eux.

C'est la cacophonie. Nouveaux faits, nouveaux accusés impliqués. Nouvelles révélations régulières,

nouvelles perquisitions. Tout le monde s'accuse ou s'innocente. A croire que tous les habitants des environs sont impliqués.

Le 19 février 1838, en compagnie de deux des nouveaux accusés, Burgou s'évade de la prison de Rochechouart après avoir coupé ses fers (6mm d'épaisseur et 25 mm de largeur). Puis avec deux rondins de bois et la hache dérobée au concierge, il a creusé un trou de 50cm de diamètre dans le mur, puis un second pour rejoindre ses deux compères et sortir du bâtiment. Un banc dans la cour les a aidé à escalader le mur de 5 mètres. Puis, après l'avoir franchi, ils s'évadent par les toitures voisines. Ses deux comparses sont repris dans la journée. Burgou, lui, est arrêté à Brive le 7 mars 1838.

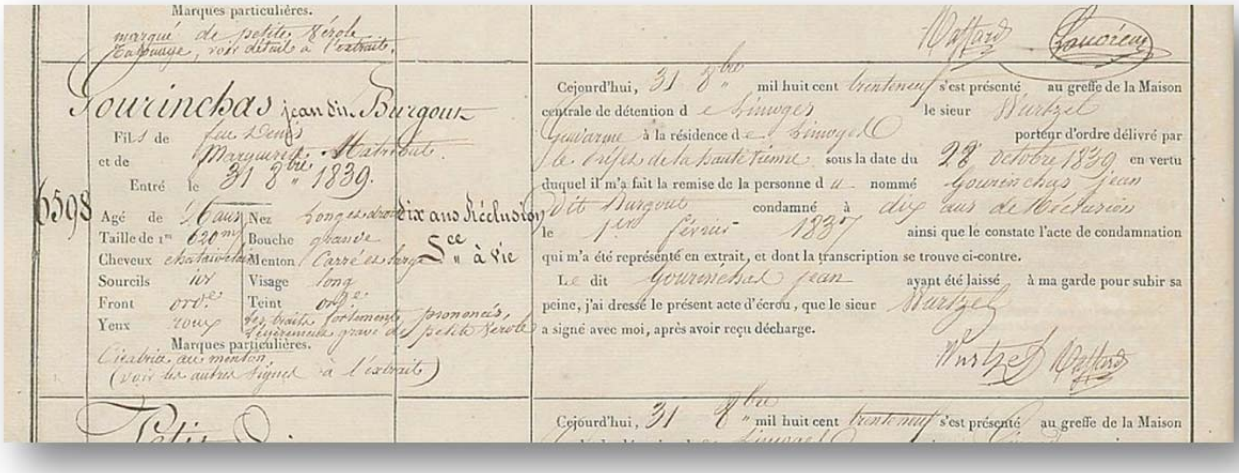
De nouveaux témoins se manifestent. En mars 1838, les condamnés du bagne de Rochefort sont à nouveau auditionnés pour confirmer ou infirmer les nouveaux faits. Les diverses déclarations se contredisent. A leur tour, Marguerite MATRIBUS et Jean GOURINCHAS ainé sont auditionnés.
Fin juillet, c'est Simon qui fait de nouvelles révélations : 67 nouveaux faits.

Le 30 août 1838, le procureur du roi dans son réquisitoire parle de « l'organisation de sociétés exploitant le vol comme une industrie, comme seule possibilité à ce qui s'est passé sur ce territoire ». D'autant que, malgré les condamnations, les vols se poursuivent. L'impunité a duré tellement longtemps que les condamnations n'ont pas été dissuasives. Et l'instruction ne parvient toujours pas à établir l'organisation de bandes obéissant à des chefs et correspondant entres elles.

Un nouveau procès se déroule à Limoges en février 1839, avec un jugement rendu le 10 avril.
Sur les 47 prévenus, 21 sont condamnés pour des peines allant de 8 ans de travaux forcés à 15 mois d'emprisonnement. Neuf autres prévenus sont condamnés à une heure d'exposition sur le champ de foire de Rochechouart, en tenant une pancarte indiquant leur nom, leur domicile, leur profession, leur condamnation et la cause de celle-ci.

Le 23 mai 1839, les pourvois de ceux qui en avaient déposés sont rejetés.

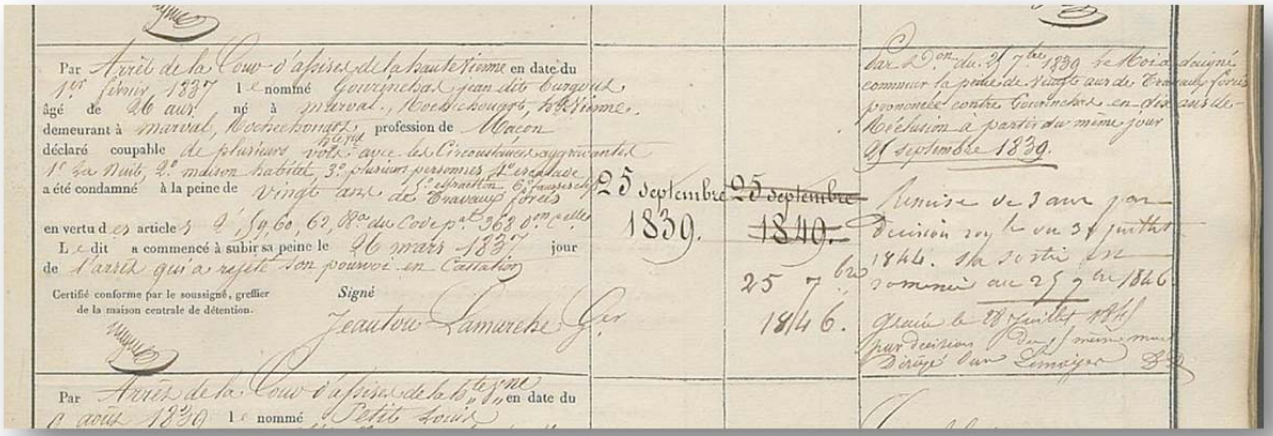
Par décision royale, la peine de Burgou de 20 de travaux forcés est commuée à 10 ans de réclusion. Il entre à la maison centrale de Limoges le 31 octobre.


Marques particulières.
marqué de petite vérole
à Poitiers, voir détails à l'extrait.

Gourinchas Jean dit Burgou
Fils de feu Denis et de Marguerite Matribus
Entré le 31 8bre 1839.
6508
Agé de 26 ans. Taille de 1m 620mm. Cheveux chatains. Sourcils idt. Front ord.re Yeux roux. Nez bonne. Bouche grande. Menton carré un trou. Visage long. Teint ordre.
dix ans Réclusion
Sce à vie
Marques particulières.
Cicatrice au menton
(voir les autres signes à l'extrait)

Cejourd'hui, 31 8bre mil huit cent trente neuf s'est présenté au greffe de la Maison centrale de détention de Limoges le sieur Wurtzel Gendarme à la résidence de Limoges porteur d'ordre délivré par Mr le Préfet de la haute Vienne sous la date du 28 octobre 1839 en vertu duquel il m'a fait la remise de la personne du nommé Gourinchas Jean dit Burgou condamné à dix ans de Réclusion le 10 février 1837 ainsi que le constate l'acte de condamnation qui m'a été représenté en extrait, et dont la transcription se trouve ci-contre.
Le dit Gourinchas Jean ayant été laissé à ma garde pour subir sa peine, j'ai dressé le présent acte d'écrou, que le sieur Wurtzel a signé avec moi, après avoir reçu décharge.
Wurtzel Wattard

Cejourd'hui, 31 8bre mil huit cent trente neuf s'est présenté au greffe de la Maison



Dans les années 1837 – 1838, le frère ainé de Burgou s'installe à Champagnac-la –Rivière où il a des démêlés avec la justice. Il est condamné le 4 juillet 1839 à 15 jours de prison pour avoir outragé et frappé un huissier.
La femme de Simon part avec ses enfants à Châlus.
Marguerite MATRIBUS disparait.

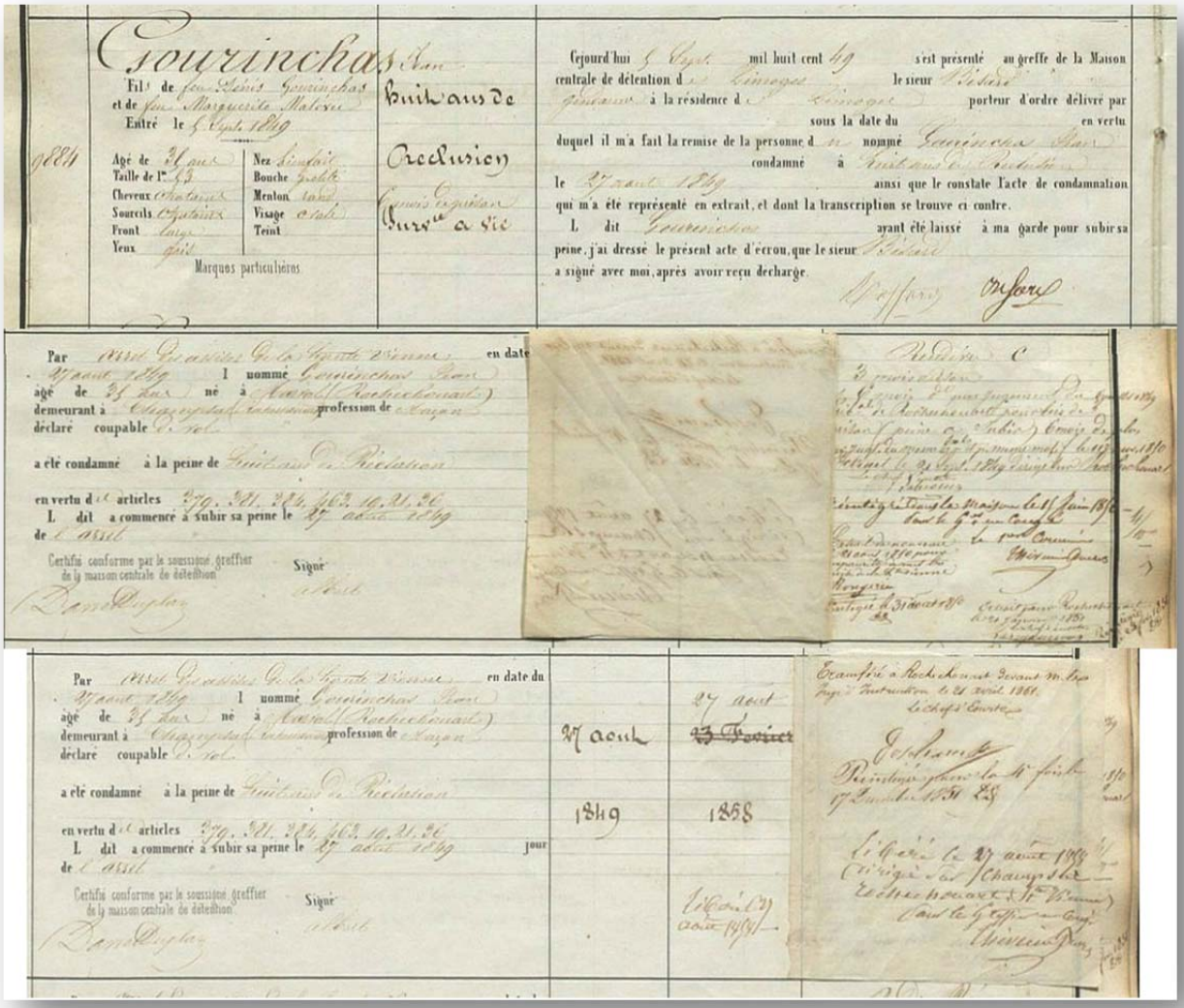
A partir de 1840, beaucoup de condamnés vont décéder au bagne ou en prison. D'autres sont libérés.

Le 31 juillet 1844, Burgou obtient une remise de peine de 3 ans et doit être libéré le 25 septembre 1846.
Le 15 juillet 1845, il bénéficie d'une grâce royale et est libéré le 28 juillet.
Son comportement en prison est décrit ainsi: « Sa conduite en prison a été régulière. Soumis et résigné, il a rendu des services qui lui valent la protection de l'autorité judiciaire. Ses moyens d'existence sont inconnu, il est célibataire et entretient de bonnes relations avec son frère… ».

A sa sortie de prison, Burgou rejoint Mirou à Champsac, redevient maçon et épouse Marcelle GIRY le 23 décembre 1845.

A son tour, Mirou est soupçonné car des cambriolages ont lieu à Champsac. Le maire soupçonne aussi Burgou, mais il est disculpé par le médecin. Burgou et son épouse vont partir à Angoulème où Marcelle décède à l'hôpital le 27 février 1847, probablement du choléra.

Beaucoup dans la région notent que la famille de Mirou, notoirement extrêmement pauvre, se retrouve avec des moyens étonnants, dépensant à tout va à la suite des cambriolages. Des empreintes de sabots, ayant les mêmes défauts que les siens, sont retrouvés à proximité direct des lieux à plusieurs reprises. Un homme ayant supposément reçu ses confidences est retrouvé noyé à Châlus. Mais son corps est inhumé aussitôt après avoir été découvert, sans avoir été observé par un médecin ou les forces de l'ordre.
Face à tous ces éléments, tout naturellement, le procureur général le met en accusation. L'acte se termine par : « Gourinchas est signalé dans le pays comme un homme très dangereux. Sa femme et lui passent pour vivre habituellement de maraudages et on lui impute une foule de vols commis à Champsac et dans les environs ».
Le procès a lieu aux Assises de Limoges fin août 1849. Il est condamné à 8 ans de réclusions et surveillance à vie. A cette peine se rajoutent 3 mois et 6 mois prononcés par le tribunal de Rochechouart. Il est incarcéré à Limoges le 5 septembre 1849.



Tout comme Burgou avant lui, Mirou décide de parler. Il commence à dénoncer ses « complices » et en particulier son frère aîné. Il propose de faire d'autres révélations moyennent la remise de la moitié de sa peine. Le juge refuse de négocier et Mirou se mure dans le silence mais pour peu de temps : en janvier 1850, il reconnait les vols et accuse toujours son frère aîné. Ils sont confrontés le 17 avril : Jean l'aîné nie tout et Mirou refuse les confrontations car il déclare avoir été menacé par ceux qu'il a dénoncés.

Un nouveau procès se tient pour tout ce monde au mois d'août : Mirou est reconnu coupable pour 13 nouvelles affaires, son frère aîné est condamné à sept ans de réclusion et surveillance à vie. Tous les autres accusés sont condamnés à des peines allant de 5 ans à 2 ans de prison.

Jean l'aîné décède à la prison de Limoges le 22 septembre 1852.

Mirou est libéré le 27 août 1858 et part s'installer à Champagnac-la-Rivière. Il est séparé de son épouse. Il a de nouveau des petits démêlés avec la justice, dont 3 jours de prison pour avoir insulté les forces publiques. Le maire de Champagnac dit de lui « qu'il est oisif, vit d'expédients et de rapines et a une attitude laissant à désirer ». En juin 1877, journalier à Dournazac, il se remarie avec une veuve. Ils partent à la Boissonnie sur la commune Champagnac où il décède, 1 mois après sa femme, le 12 avril 1894.

Durant cette période, Burgou s'est éloigné de la région.

Après le décès de sa femme à Angoulême en 1847, il est parti pour les Deux-Sèvres où il aura encore des démêlés avec la justice qui lui valent d'être incarcéré à Poitiers. Lorsqu'il est libéré, il entre, comme Vidocq avant lui, dans la police secrète.

Après 1870, il retourne en Haute-Vienne et s'installe chez une veuve, dans le village des Petites-Maisons, à Vicq-sur-Breuilh au sud de Pierre-Buffière. Sa compagne décède en février 1894. Burgou reste dans la maison, vit de la charité publique et mange grâce à ses voisins. Il décède le 10 décembre 1895, tellement sale qu'il faut ordonner au cantonnier de s'occuper de la mise en bière que personne ne veut faire.

- **Comment il a installé sa légende :**

Que reste-t-il aujourd'hui de la mémoire de Burgou en Limousin ?

Pour les plus jeunes :



Photos «La Cuisine de Quat'Sous»



«Le Burgou est un gâteau à la pâte moelleuse ressemblant au pain d'épice, associant du miel, des amandes et un produit emblématique de la Haute-Vienne : la châtaigne.

Le nom de ce gâteau est un hommage à un mystérieux personnage historique. Jean Gourinchas, dit Burgou, était le chef d'une bande de voleurs qui sévissait au XIXe siècle dans le Limousin. La légende raconte que Burgou était une sorte de robin des bois, qui volait les riches pour donner aux pauvres. »

Limousin - Nouveaux Horizons

Comment le nom d'un voleur a-t-il pu parvenir jusqu'à nous ?

Burgou était certes un chef de bande mais il n'était pas l'ennemi public n°1. Alors il faut lui reconnaître une certaine intelligence. Celle d'avoir toujours refusé la violence. Celle d'avoir su mettre en place tout un système. Ils avaient leurs « agents de renseignement » sur les foires et dans les auberges pour savoir qui possédait des biens qu'ils pourraient dérober aussitôt. Il y avait aussi tout un système de recel impliquant tout le monde. L'utilisation de l'argent volé permettait d'améliorer le quotidien de beaucoup dans ce coin du département qui était pauvre et en partie isolé des agglomérations voisines. Tous ceux qui auraient pu parler étaient corrompus, sous la menace si nécessaire. Pour adoucir son image de voleur et de filou, il peut avoir quelques générosités envers certains. Souvent la justice s'est heurtée à la loi du silence.

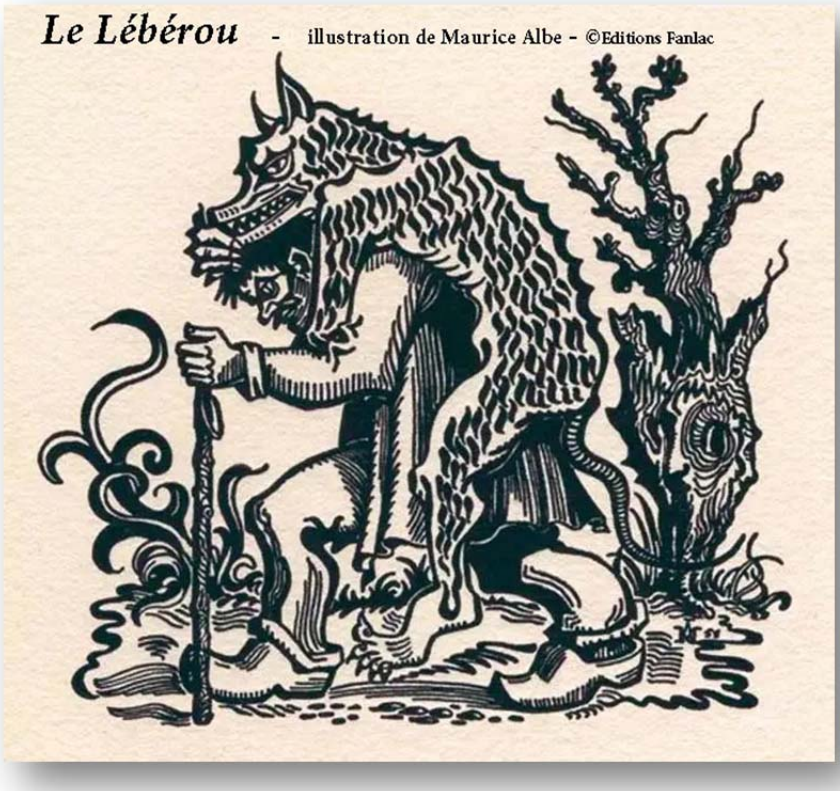
Mais installer sa légende va être renforcée par les récits qu'il va faire à un journaliste en 1891, à la fin de sa vie du côté de Vicq-sur-Breuilh. Sa vie rêvée. Et pourtant, il était un cambrioleur et non un gentleman.

Mais la légende s'est mise en place, a su perdurer. Il vaut mieux s'imaginer Burgou comme « un amusant filou, juste répartiteur d'argent, franc buveur, trousseur de cottes, riant aux éclats au cours des festins, aux dépens des gendarmes bernés, des jaloux ridiculisés, des avares devant leur escarcelle vide.».

Cela a produit des récits comiques que l'on se racontait le soir à la veillée. Récits qu'une de mes arrière-grands-mères m'a conté un jour, alors que nous discutions devant la cheminée.

- **Le « Lébérou » dans sa généalogie :**

Le lébérou :



Dans l'imaginaire des contes & légendes du Périgord et du Limousin, le Lébérou est l'autre nom du Loup-Garou.

Dans la journée, c'est un homme comme les autres. Mais à certains moments de l'année et en

particulier la nuit, il se vêt d'une peau de loup et parcourt la campagne. Puis, il rentre chez lui sa balade terminée et cache sa peau de bête derrière la pierre du foyer dans la cheminée, pour que personne ne la trouve.

Dans les campagnes, lorsque l'on tuait une bête sauvage, on mettait sa peau tendue à sécher dans le foyer, aussi appelé « cantou ». Cela permettait de tenir sage les enfants, car on leurs montrant la peau, on leur racontait que le Lébérou aller passer et les emmener dans les bois.

En limousin, on était Loup-Garou de père en fils. Avant de mourir, le Loup-Garou transmettait sa peau à son successeur. Durant la nuit, le Lébérou devait parcourir 9 paroisses. Si la peau se perçait, elle rétrécissait et tombait et alors le sort était levé. Il y avait aussi un autre moyen de s'en débarrasser : parcourir campagnes et paroisses durant 7 années consécutives sans jamais avoir été aperçu par quiconque.

La légende dit que Burgou avait pour habitude de se travestir en Lébérou.

La généalogie de Jean GOURINCHAS, dit Burgou :

Après avoir décidé de parler de Burgou et avant de m'apercevoir que le sujet avait été traité de façon extrêmement complète par les AGL et plus particulièrement Mireille et Serge REJASSE dans le fascicule « Terre de nos Ancêtres » n°6, j'ai commencé naturellement quelques recherches.

Tout comme eux bien avant moi, j'ai rapidement fait la connaissance du Lébérou. J'ai essayé de comprendre ce qui se passait pendant toute une soirée, avant de me procurer le livre Terres de nos Ancêtres, très judicieusement intitulé « Au pays du « Lébérou », sur les traces de « Burgou » ».

A travers le 1er chapitre intitulé « Les recherches », Serge REJASSE nous raconte jour par jour les recherches intenses qu'il a mené avec l'aide de son épouse Mireille et des membres des AGL aux archives départementales de la Haute-Vienne, du jeudi 23 décembre 2004 au vendredi 7 janvier 2005. Pour rappel à cette époque les actes d'état-civil étaient visionnés sur microfilms, ce qui n'était pas forcément très aisé. Comme Serge le note en préambule de ce chapitre, ils se sont confrontés à « un nombre impressionnant d'erreurs, de difficultés, de pièges, de blocages comme jamais auparavant pour d'autres études ». La contrepartie de ces difficultés est que « cette recherche s'est avérée passionnante, prenante, et amusante ».

Je ne vais pas tout reprendre mais évoquer succinctement quelque uns des pièges rencontrés.

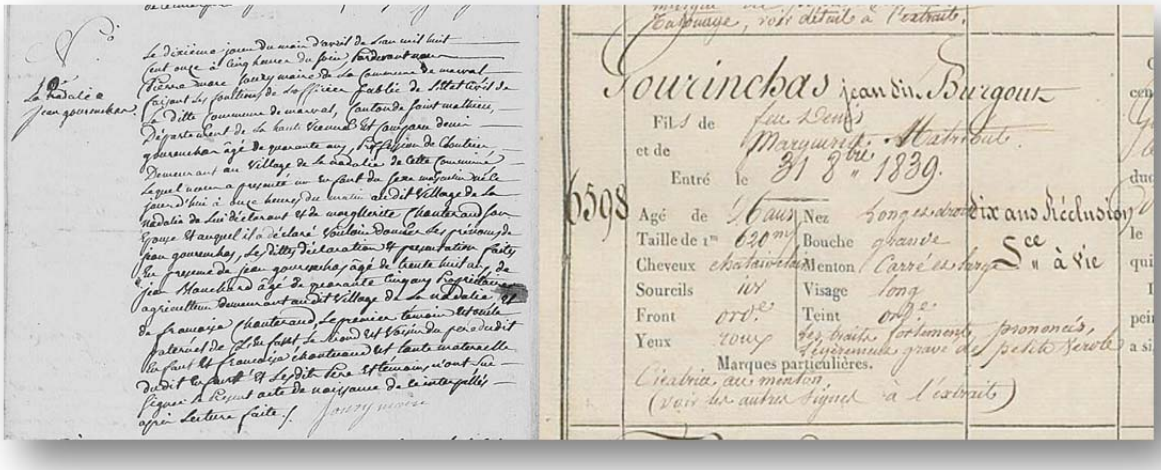
Les dates de naissances, décès, et mariage de Burgou sont connues et les actes faciles à trouver.

En cherchant des renseignements sur lui, à travers tous les récits existants, on apprend que sa mère serait décédé peu après sa naissance et que son père se serait alors remarié avec Marguerite MATRIBUS, qui lui aurait donné un fils Jean, surnommé Mirou.

1. **Sur son acte de naissance, la mère de Burgou s'appelle Marguerite CHANTERAUD. En 1814, Denis est à nouveau papa avec sa nouvelle épouse Marguerite MATRIBUS.**

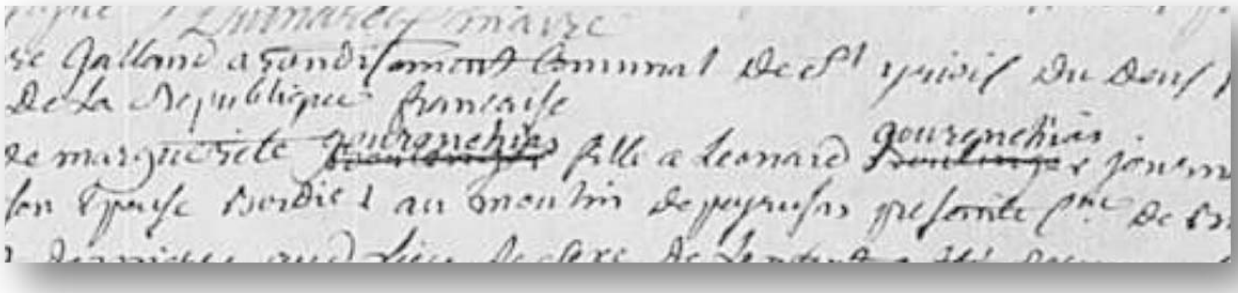
1ère rencontre du Lébérou : impossible de trouver une trace de Marguerite CHANTERAUD. Le TDA n°6 m'a fait gagner du temps.

En se référant aux actes d'état-civils, on retrouve, grâce aux tables décennales, l'acte de mariage de Denis avec Marguerite MATRIBUS, mais le 15 février 1804 et non entre 1810 et 1814. En outre on s'aperçoit que le nom de famille CHANTERAUD était celui de la mère de Marguerite MATRIBUS. Cette erreur d'inscription, qui arrive de temps en temps, sur l'acte de naissance de Burgou est confirmée par son dossier judiciaire. Sa mère est donc Marguerite MATRIBUS et Mirou est son frère.



2. **Seconde rencontre avec le Lébérou : trouver le premier mariage de Denis.**

Après avoir été confronté à une erreur sur le nom de famille de la mère de Burgou, c'est le nom GOURINCHAS qui est transformé en BOULANGER pour son grand- père Etienne et son père Denis. Pour résoudre ce problème, il a fallu reconstituer la fratrie de Denis : il avait un frère Léonard. Il vit en 1800 à Bussière-Galant avec son épouse. Le 23 novembre, il a une petite fille Marguerite. La petite Marguerite décède le 29 et sa mère le 30. Sur les 3 actes, BOULANGER est rayé et est remplacé par GOURINCHAS. En outre, ce remplacement est certifié par l'officier d'état-civil sur l'acte de décès.



3. **Recherche du lien de parenté entre le tonton Simon GOURINCHAS et Burgou :**

Cette recherche qui s'est avérée vaine, nous permet de revoir certaines des raisons qui pouvaient pousser à considérer en tant qu'oncle quelqu'un. Les deux généalogies descendantes que l'on trouve à la fin de Terre de nos ancêtres n'ont pas permis de trouver d'ancêtres communs entre Simon et Burgou. Si le lien familial existe aucun des documents disponibles actuellement ne permet de le trouver.

Mais on peut rappeler que par le passé :

- ✓ **le mari d'une femme veuve ou divorcée qui aujourd'hui est appelé le beau-père par rapport aux enfants du premier mariage de la femme était appelé oncle jadis ;**
- ✓ **l'oncle breton d'un enfant était le cousin germain du père de l'enfant ;**
- ✓ **« Simon GOURINCHAS aurait pu jouer un rôle de protecteur vis-à-vis de la famille, voire de consolateur vis-à-vis d'une veuve de 43 ans, ce qui pourrait justifier que Burgou âgé de 14 ans au décès de son père ait pu le considérer comme son oncle. Cela aurait été d'autant plus crédible aux yeux de tous qu'ils portaient tous le même nom de famille.**

Sources :

- ***Terre de nos ancêtres n°6 - Au pays du « Lébérou », sur les traces de « Burgou », par Mireille et Serge REJASSE ;***
- ***Contes et légendes du Limousin – Laurence CATINOT-CROS, pages 83 à 88 & 144 à 148 ;***
- ***Chroniques n° 06 du Groupe de Recherche Historique Nontronais – Pages 17 à 24, article de M. THIBAUD ;***
- ***Archives départementales de la Haute-Vienne :***
  dessin portrait de Burgou
  registres d'écrou de la Maison centrale de Force et de Correction de Limoges : 2Y1/72 page 129/204, 2Y1/76 pages 244/303 et page 65/303, 2Y1/78 page 6/300 ;
  actes d'état-civil
- ***Représentation du « Lébérou » : illustration de Maurice ALBE – Editions Fanlac***
- ***Cartes postales anciennes – archives personnelles.***

II. Nos recherches généalogique :

Avant de nous quitter, nous décidons de nous retrouver au printemps prochain.

La réunion se termine à 16h30.

Nathalie VILLÉGER